

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019.

N° ...- A.S.B.L. APEP (Association des Parents, des Elèves et des Professeurs du Conservatoire)
– Désignation d'un(e) représentant(e) de la Ville à l'Assemblée générale et présentation
d'un(e) candidat(e) administrateur(trice) – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Association des Parents, des Elèves et des Professeurs du
Conservatoire »;

Vu l'installation du nouveau Conseil communal, en sa séance du 3 décembre 2018, suite
aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu l'article 144bis de la loi communale qui stipule «les administrations communales
peuvent pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat
de travail à la disposition d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans
but lucratif. Pour bénéficier de la possibilité prévue à l'alinéa 1^{er}, l'organe d'administration de la
société de logement social ou de l'association sans but lucratif doit compter un membre désigné par
le conseil communal. » ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'Association
susvisée ;

Considérant que les mandats concernés expirent à l'Assemblée Générale qui suit le
prochain renouvellement du Conseil communal ;

Vu le rapport du Service de l'Instruction Publique présenté en séance du Collège du 6
février 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la section « Instruction publique, école des
devoirs, population, jeunesse» en sa séance du 13 février 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DESIGNE

Madame Sylvia BELLY, Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de devoirs, de la
Population et de la Jeunesse, domiciliée Chemin du Cossart 25 à Stembert (4801), en tant que
déléguée de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale et en tant que candidate administratrice
représentant la Ville de Verviers au sein de l'A.S.B.L. « APEP ».

La présente délibération sera transmise, à titre de notification à l'A.S.B.L. Association des
Parents, des Elèves et des Professeurs du Conservatoire (APEP) et à l'intéressée.